Accusé de réception en préfecture 095-219502507-20230531-DEL2023033-DE Date de télétransmission : 02/06/2023 Date de réception préfecture : 02/06/2023



# République Française Département du Val d'Oise Arrondissement de Sarcelles

Acte certifié exécutoire après avoir

été

Transmis au représentant de

L'Etat le : 0 2 JUIN 2023

2 JUIN 2023

Le Maire, Pierre BARROS

#### **DELIBERATION N°.2023.033**

L'an deux mille vingt-trois, le 31 mai, à 20h00, s'est réuni en séance publique le Conseil Municipal de la Ville de Fosses, légalement convoqué en date du 24 mai, sous la présidence de Monsieur Pierre BARROS, Maire.

## PRESENTS:

PIERRE BARROS, JACQUELINE HAESINGER, BLAISE ETHODET-NKAKE, FLORENCE LEBER, DOMINIQUE DUFUMIER, LEONOR SERRE, PATRICK MULLER, JEANICK SOLITUDE, JEAN MARIE MAILLE, CINDY BOURGUIGNON, GILDAS QUIQUEMPOIS, MICHEL NUNG, FELIX MIRAM, FRANCK BLEUSE, HUBERT EMMANUEL EMILE, CHRISTOPHE LUCAS, GABRIEL NGOMA, BELWALID PARJOU

#### **EXCUSES REPRESENTES PAR POUVOIR:**

EMELE JUDITH A FRANCK BLEUSE, SONIA LAJIMI A JEANICK SOLITUDE, TANIA KITIC A MICHEL NUNG. PAULETTE DORRIERE A JACQUELINE HAESINGER, CONSUELO NASCIMENTO A CHRISTOPHE LUCAS, MARJORY QUIQUEMPOIS A GILDAS QUIQUEMPOIS, DJAMILA AMGOUD A BELWALID PARJOU, DIDIER **EISCHEN A GABRIEL NGOMA** 

### **ABSENTS:**

LAUREN LOLO, GILDO VIERA, DAVID FELICIE

Dominique DUFUMIER est élu secrétaire à l'unanimité.

QUESTION N° 9 : APPROBATION DE LA MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION ROISSY PAYS DE FRANCE

**RAPPORTEUR: PIERRE BARROS** 

# Le Conseil Municipal,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.5211-5-1 et L.5216-5-1 ; Vu le Code de l'environnement et notamment son article L.211-7;

Vu la loi n°2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique;

Vu la délibération du conseil communautaire n°16.10.13-1 du 13 octobre 2016 adoptant les statuts de la communauté d'agglomération Roissy Pays de France;

Vu la délibération du conseil communautaire n°18.077 du 28 juin 2018 portant modification des statuts de la communauté d'agglomération Roissy Pays de France;

Vu la délibération du conseil communautaire n°19.274 du 19 décembre 2019 portant modification des statuts de la communauté d'agglomération Roissy Pays de France - nouvelles compétences obligatoires au 1er janvier 2020;

Accusé de réception en préfecture 095-219502507-20230531-DEL2023033-DE Date de télétransmission : 02/06/2023 Date de réception préfecture : 02/06/2023

Vu la délibération du conseil communautaire n°21.160 du 23 septembre 2021 portant modification des statuts de la communauté d'agglomération Roissy Pays de France ;

Vu la délibération du conseil communautaire n°22.001 du 3 février 2022 portant modification des statuts de la communauté d'agglomération Roissy Pays de France ;

Vu la délibération du conseil communautaire n°22.119 du 23 juin 2022 portant modification des statuts de la communauté d'agglomération Roissy Pays de France ;

Vu la délibération du conseil communautaire n°23.001 du 9 février 2023 portant modification des statuts de la communauté d'agglomération Roissy Pays de France ;

Vu l'arrêté interpréfectoral n°22-433 du 16 décembre 2022 portant modification des statuts de la communauté d'agglomération Roissy Pays de France, conformément à la délibération du conseil communautaire n°22.119 du 23 juin 2022 ;

Considérant l'intérêt de l'exercice au niveau intercommunal de la compétence « mise en œuvre des Schémas d'aménagement et de gestion des eaux » ;

Considérant l'intérêt d'étendre aux patinoires intercommunales le développement d'un projet pédagogique d'enseignement du patin à glace ;

# Après en avoir délibéré,

- APPROUVE les statuts modifiés de la communauté d'agglomération Roissy Pays de France, tels que joints en annexe;
- **DIT** que la présente délibération sera notifiée au Président de la communauté d'agglomération Roissy Pays de France.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Le Maire, Pierre BARROS Le secrétaire de séance, Dominique DUFUMIER